

Réseau de recherche interuniversitaire sur les écarts de rendement

Lignes directrices relatives au financement et demande de fonds

Date limite : le 24 août 2018

Contexte

Admissibilité

Détails sur le financement

Critères d'évaluation

Achèvement du projet

Contexte – L'élimination de l'écart au chapitre du rendement

Les écarts de rendement sont liés aux inégalités systémiques qui se manifestent sous la forme d'un écart persistant dans le rendement de divers groupes d'élèves. Ils entraînent un accès inégal aux possibilités d'apprentissage, à la réussite et aux bienfaits de l'éducation.

Dans le contexte néoécossais, les écarts de rendement transparaissent de façon évidente dans la faiblesse du rendement de nombreux apprenants afro-néoécossais et mi'kmaq, ainsi que des apprenants des milieux pauvres, si on les compare à l'ensemble de la population scolaire de la Nouvelle-Écosse. Les écarts de rendement transparaissent dans les notes obtenues, les résultats aux tests standardisés, les choix de cours et les taux d'achèvement des études secondaires et postsecondaires, entre autres mesures du rendement.

La Nouvelle-Écosse a fait des progrès dans le dépistage des écarts de rendement, en particulier en ce qui a trait aux mathématiques, à la littératie et à l'achèvement des études secondaires et postsecondaires. L'engagement pris dans le Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse est de fournir des fonds à l'appui de la recherche sur la réussite des élèves et sur la correction des écarts de rendement. Le Réseau de recherche interuniversitaire sur les écarts de rendement (RRIER) accueille avec bienveillance les études qui permettent de mieux comprendre l'incidence des structures organisationnelles sur les conditions qui débouchent sur les écarts de rendement, ainsi que les recherches qui décrivent les stratégies les plus efficaces en vue d'éliminer les causes profondes de la faiblesse du rendement scolaire dans nos écoles publiques.

Admissibilité

Les fonds prodigués par l'intermédiaire du RRIER sont à la disposition de chercheurs individuels ou d'équipes de chercheurs qui sont affiliés à un établissement postsecondaire ou un organisme à but non lucratif et qui effectuent des travaux de recherche en Nouvelle-Écosse en vue de mieux comprendre les écarts de rendement et les stratégies d'amélioration du rendement des élèves.

Les demandeurs qui bénéficient déjà à l'heure actuelle d'une subvention du RRIER peuvent demander un prolongement de cette subvention pour un projet existant, dans la mesure où ils sont en mesure de prouver que la phase initiale du projet est achevée.

Détails sur le financement

Les fonds de la subvention doivent être appliqués directement au coût de la réalisation des travaux de recherche. L'organisme ou les organismes dont le chercheur relève ont l'obligation de couvrir les frais administratifs et autres frais généraux.

Taux

- Adjoints à la recherche : 12 \$ de l'heure (au maximum). Pendant l'année universitaire, il est interdit de demander aux étudiants adjoints à la recherche de faire plus de huit heures de travail par semaine. Pour le travail à temps plein pendant l'été, les étudiants adjoints à la recherche percevront également une rémunération supplémentaire de 11,5 % à la place des avantages sociaux.
- Repas : 40,00 \$ par jour (au maximum)
- Hébergement : tarif raisonnable pour une chambre individuelle
- Déplacements : 0,37 \$ par km

Versement des subventions

Une fois que toutes les approbations des conseils d'éthique ou d'autres conseils auront été reçues, une lettre d'entente d'une année sera signée par l'université ou l'organisme accueillant le projet de recherche et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE). Le versement de la subvention se fait en trois paiements au minimum, le premier étant versé une fois que le RRIER a reçu deux exemplaires signés de la lettre d'entente. Les autres paiements se feront sous réserve de l'envoi de rapports d'étape détaillés, avec les reçus nécessaires, du moment que le comité directeur du RRIER aura évalué le projet de recherche et conclu à la réalisation de progrès raisonnables.

Le RRIER peut suspendre le versement de la subvention si l'étude ne progresse pas comme cela était indiqué dans la proposition ou ne respecte pas ce qui était prévu sur le plan des dépenses. Tout changement apporté au budget, aux échéances ou à la méthodologie doit être approuvé par écrit par le comité directeur du RRIER au moins un mois avant l'application du changement. Le dernier paiement se fera à l'achèvement du projet, quand tous les rapports et toutes les pièces justificatives auront été fournis au comité et que les conclusions de la recherche auront été communiquées aux partenaires éducatifs.

Projets de recherche continus/de longue durée

Année initiale de financement

Les subventions du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse pour la recherche sont attribuées pour une année. Le comité directeur du RRIER est conscient du fait que certains projets exigent parfois plus d'une année. Les demandeurs proposant des projets pluriannuels doivent clairement préciser, dans la section du formulaire de demande sur les échéances/jalons du projet, la façon dont la recherche s'inscrit dans une stratégie de longue durée. Dans ce cas, il faut présenter la recherche selon une approche en plusieurs phases, avec des réalisations clairement indiquées pour l'année initiale de financement. Nous encourageons les demandeurs proposant des programmes de recherche de longue durée à explorer la possibilité de nouer d'autres partenariats et de trouver des sources supplémentaires de financement.

Prolongation et élargissement des projets

Si vous souhaitez demander un délai supplémentaire pour achever une étude existante, veuillez communiquer avec Patrick Kakembo: Patrick.kakembo@novascotia.ca

Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

- **potentiel** qu'offre le projet de favoriser la compréhension des écarts au chapitre du rendement et des stratégies d'amélioration du rendement des élèves (on pourra accorder la priorité aux projets portant sur l'amélioration des résultats en mathématiques et en littérature);
- preuves que la recherche suit une **méthodologie** appropriée;
- **faisabilité** du projet de recherche proposé, avec échéance pour l'achèvement du projet et évaluation des ressources nécessaires pour achever le projet;
- **titres de compétences ou capacités** des membres de l'équipe de recherche pour ce qui est d'entreprendre les études proposées;
- **plan clair pour la communication des conclusions** de la recherche (plan de transfert des connaissances), avec développement de la capacité des organismes partenaires;
- **exhaustivité** du formulaire de demande (avec notamment les informations budgétaires appropriées; voir la section sur le financement ci-dessous).

Si la proposition prévoit de faire sortir des élèves ou des enseignants de la salle de classe, il faut que les choses soient conçues afin de réduire au minimum l'impact sur le temps consacré à l'enseignement.

Envoi de votre demande

Il est obligatoire de télécharger les informations :

1. **demande de subvention auprès du Réseau de recherche interuniversitaire** – remplie dans le système GMS
2. **version abrégée du curriculum vitae** – 4 pages au maximum (avec domaines d'expertise et publications récentes)
3. **proposition écrite sur le projet** – 4 pages au maximum (voir « Renseignements sur le projet proposé » ci-dessous)
4. **versions à jour de la vérification du casier judiciaire et de la vérification du registre de l'enfance maltraitée** – si elles sont exigées
5. **copie de l'approbation du comité d'éthique** – si elle est disponible

Renseignements sur le projet proposé

Il faut que la proposition écrite sur le projet fasse au maximum 4 pages et contienne les éléments suivants :

Introduction – description du travail de recherche proposé

Fonction de la recherche – buts et signification de la recherche proposée

Présuppositions de la recherche – hypothèse

Échéances/jalons du projet

Méthodologie de la recherche – procédure suivie par le chercheur pour rassembler les données (observations, entrevues, prise en compte des écoles, niveaux scolaires concernés, etc.), avec mesures qui seront prises pour préserver la confidentialité

Procédures d'analyse des données – processus global et non simplement résultat final

Plan pour communiquer les conclusions de la recherche aux enseignants, aux communautés et aux autres partenaires éducatifs dans un langage simple et sous un format accessible.

Achèvement du projet

Les chercheurs principaux pourront être invités à présenter au comité directeur du RRIER un exposé de leur travail de recherche. Le projet sera considéré comme étant achevé quand tous les rapports et toutes les pièces justificatives auront été envoyés au comité. Le rapport final, avec une copie des conclusions de la recherche communiquées aux partenaires éducatifs, doit être présenté au président du comité directeur du RRIER à la fois sous forme imprimée et dans un format électronique. Une fois que le projet sera achevé, le chercheur pourra, s'il le souhaite, faire une demande en vue d'obtenir une nouvelle subvention du RRIER.